

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 avril 2016

Étaient présents : Mr Jérôme BRUEL, Mme Virginie BONNET, Mr Rémy DIAT, Mr Raymond DURRET, Mme Nadine MEJEAN, Mme Estelle ARU LE GALL, Mr André METTON, Mme Jacqueline PEYRARD, Mme Murielle MOLLON et Mr Arnaud MIGNARD, Mme Florence TIXIER DESTRE, Mme Hélène TERRY, Mme Bénédicte MAISONHAUTE

Absents : Néant

Procurations : Néant

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

1. BATIMENTS/URBANISME/ASSAINISSEMENT

▪ Travaux chemin de la Procession :

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec le SIEL et la BOMBARDE pour la réalisation des travaux suivants chemin de la Procession :

- Création et renouvellement des réseaux eaux pluviales et eaux usées,
- Renouvellement des branchements eau potable
- Tranchées terrassements en coordination pour enfouissement des réseaux secs (télécommunications et basse tension).

Quatre offres ont été reçues en Mairie suite à la consultation d'entreprises. Mr Rémy DIAT présente aux élus, le tableau de synthèse des offres. L'entreprise NAULIN est retenue pour l'ensemble des travaux dont le montant à charge de la commune de Nervieux s'élève à 36 250 €. H.T.

La durée totale des travaux sera d'environ 2 mois selon le calendrier prévisionnel suivant :

- démarrage des travaux début mai ;
- fin du génie civil pour les réseaux électriques et télécommunications début juin 2016,
- fin des travaux sur les réseaux eaux usées, pluviales et eau potable courant juin 2016,
- réfection de l'enrobé courant juillet 2016.

Il est rappelé que les propriétaires auront obligation de se raccorder au réseau séparatif dans un délai de 2 ans. Au terme des travaux, un contrôle par les services de la mairie sera effectué pour valider la conformité des branchements.

▪ **Future station d'épuration de Grénieux :**

La DDT (Direction Départementale des Territoires de la Loire) a, dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration, fait de nouvelles observations sur la régularité du dossier. Une note complémentaire a été rédigée par le cabinet d'études et transmise au service instructeur.

▪ **Projet d'étang :**

Un bureau d'étude a été mandaté pour la réalisation d'études de sols. Malheureusement, les premiers retours font apparaître que le sol est trop perméable. Une dernière hypothèse envisagée serait d'implanter le projet entre les deux solutions initialement prévues. Une réunion aura lieu prochainement pour faire le point sur les contraintes techniques.

▪ **Révision du PLU (plan local d'urbanisme) :**

La consultation des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre a été lancée. La commission appel d'offres et la commission urbanisme se réuniront le 13 mai pour le dépouillement en présence de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

▪ **Terrain de Mme CLEMENT**

Le terrain de Mme CLEMENT avait fait l'objet de travaux de la part de la commune pour le passage des eaux pluviales. La création d'une servitude de passage de canalisation au profit de la Commune est en cours pour ce dossier. Mme CLEMENT avait alors proposé en 2014 de céder à la commune de Nervieux un terrain pour 1 e symbolique, en échange de la prise en charge des frais de notaire. A l'époque, les élus, n'avaient pas souhaité donner une suite favorable compte tenu des frais de notaire élevés (750 €) et de la configuration du terrain, très pentu et situé à proximité immédiate de la Loire, le rendant inutilisable.

Dans le cadre de la succession de Mme CLEMENT, le notaire a souhaité informer les élus, que suite à la réforme du tarif des notaires, lesdits frais s'élèvent aujourd'hui à la somme de 200 €. Les élus souhaitent revoir ce dossier au prochain conseil municipal après avoir eu confirmation du montant de la rédaction de la servitude de passage afin de se positionner sur un éventuel achat.

▪ **Convention avec la Mairie de Balbigny pour la mutualisation de la machine à tracer de Balbigny**

Dans un souci d'une démarche de mutualisation des moyens et des matériels entre les communes de la communauté de communes de Balbigny et dans un souci de bonne gestion des comptes publics, la commune de Balbigny propose de mettre à disposition de la commune

de Nervieux deux agents de la commune de Balbigny pour la réalisation de travaux de sécurisation qui seront réalisés avec la machine à tracer de la municipalité de Balbigny.

Le tarif des prestations techniques de l'agent est fixé à 25 €/heure, la commune de Nervieux prenant à sa charge le repas de midi des agents.

Le forfait de la mise à disposition de la machine a été fixé à 400 € jour.

Après délibération, les élus approuvent cette convention.

2. **FINANCES**

▪ **Mise en place d'un emprunt sur le budget assainissement :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un emprunt avait été inscrit au budget primitif pour financer les travaux chemin de la procession. Après avoir étudié les trois offres reçues en Mairie et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le Crédit mutuel pour un prêt de 50 000 € sur 20 ans au taux fixe de 1.75 % : échéances trimestrielles constantes.

▪ **Mise en place d'un emprunt sur le budget communal :**

Un emprunt avait été inscrit au budget primitif pour le financement des travaux de rénovation de l'appartement locatif situé chemin de la procession. Après étude des offres reçues, le Crédit mutuel est retenu pour un prêt de 25 000 € sur 7 ans au taux de 0.90 %. Remboursement échéances trimestrielles constantes.

▪ **Vote de la taxe d'habitation, taxe foncière, et de la taxe non bâtie.**

Une correction est apportée au taux de la CFE votée lors du dernier conseil municipal (contribution foncière des entreprises). Afin de corriger un problème d'arrondi, le taux est fixé 27.62 % et non 27.66 %

▪ **Achat d'ordinateurs pour la Mairie :**

Les élus approuvent le devis de la société TECHSPHERE concernant le renouvellement d'ordinateurs pour la mairie pour un montant de 1 513.20 € TTC.

3. **DIVERS :**

▪ **Organisation générale de la Foire :**

La 500^{ème} foire de Grénieux, organisée par le Comité des fêtes et la municipalité aura lieu le vendredi 20 mai 2016. Pour fêter cet anniversaire exceptionnel, la foire se déroulera sur la journée complète et en soirée. Afin de faciliter l'organisation de cet évènement, il a été décidé de mettre en place un système de préinscription. Suite à cette dernière, une inscription, un règlement de foire, ainsi qu'une attestation de non recours seront envoyés à chaque exposant préinscrit.

- **Ligne SNCF St Etienne Roanne** : depuis le 4 avril, les usagers de cette ligne subissent la suppression de 4 arrêts par jour. Rappelant la mission de service public de la SNCF qui doit privilégier le service aux populations et non exclusivement des critères de rentabilité, les élus adoptent à la majorité une motion de soutien au maintien de la fréquence de desserte ferroviaire de la ligne st Etienne / Roanne.
- **Intercommunalité** : Les élus sont informés que le Préfet a signé en date du 29 mars l'arrêté concernant la fusion des intercommunalités. A réception de cet arrêté, le conseil municipal devra donner son avis sur la fusion envisagée.
- **Création d'une nouvelle association** : Les élus sont informés de la création d'une association dénommée Tarot Club.
- **Conseil municipal des enfants** : de nouvelles élections seront organisées le vendredi 17 juin. 9 enfants en classe de CM1-CM2 du RPI NERVIEUX MIZEIEUX seront élus pour une durée de 2 ans.
- **Nouveaux arrivants** : Les nouveaux arrivants sur la commune ainsi que les bébés nés depuis début 2015 ont été invités à une rencontre qui aura lieu le dimanche 22 mai à la salle Jeanne d'Arc à 11 heures afin de faire connaissance avec les élus.
- **Courses cyclistes** : deux courses cyclistes traverseront notre commune au mois de juin. Le Tour Roannais le 4 juin et le Dauphiné Libéré le 7 juin. Afin d'assurer la sécurité de ces manifestations, des arrêtés de restriction de circulation seront pris.